



**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 19 OCTOBRE 2021**

Convocation du 11 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf du mois de d'octobre à 18h45, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente Armand ALVES à Pradelles-en-Val, commune déléguée, sous la présidence du Maire, Antonin ANDRIEU.

Etaient présents : MM. Antonin ANDRIEU, Jean-François BACHET, Rose-Marie BERNARDINI, Chantal BORIES, Muriel BRUNET, Gilbert CATHARY, Christiane CHARIGNON, Myriam DUPUY, Claude LACUBE, Stéphane MADIEC, Nicole MARTINEZ CATHARY, Sylvain ROSSETTI, Hervé SAINT-GEORGES, Cédric SERRE, René SUNE, Patricia VOGEL

Était absente excusée représentée : Martine ARGENTON représentée par René SUNE

Étaient absents excusés : Sylvie DELPECH, Sébastien DOBANTON

Secrétaire de séance : Stéphane MADIEC

Ordre du jour :

- 1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR
- 2- APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL
- 3- AUTORISATION DE REALISER TRANCHE 2 - OPERATION CŒURS ET TRAVERSEES DE VILLAGES
ET DEMANDES DE SUBVENTIONS
- 4- ANNULATION DELIBERATION 2019-54 – AFFECTATION FPIC 2019
OPERATION COEURS ET TRAVERSEES DE VILLAGES
- 5- ANNULATION DELIBERATION 2020-46 – AFFECTATION FPIC 2020
OPERATION COEURS ET TRAVERSEES DE VILLAGES
- 6- AFFECTATION DU FPIC 2019
- 7- AFFECTATION DU FPIC 2020
- 8- ACHAT POMPES A CHALEUR
- 9- QUESTIONS DIVERSES

1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR

- Approbation de la convention de gestion de la compétence transférée des eaux pluviales à Carcassonne Agglo
- Demande de subvention à Carcassonne Agglo pour le projet cœur de village tranche 1
- Déclassement anticipée du domaine public des parcelles A 468 et A 470 sur Pradelles en Val
- Ventes de parcelles A 471 et A 473 sur Pradelles en Val
- Adhésion à l'association foncière agricole de l'Alaric

Vote à l'unanimité.

2- APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal du 16 septembre 2021. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3- AUTORISATION DE REALISER TRANCHE 2 - OPERATION CŒURS ET TRAVERSEES DE VILLAGES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire informe l'assemblée de l'avancée des études suite au choix du Maître d'Œuvre pour les travaux d'aménagement des cœurs, entrées et traversées de villages. Il précise que pour planifier les travaux au mieux, il convient de déposer les dossiers de demandes de subventions 2022 auprès des financeurs pour la tranche 2, estimée à 265 000€ HT et décomposée comme suit :

- Entrée d'agglomération de Montlaur, côté Carcassonne (secteur 2)
- Section Mairie au Monument aux Morts de Pradelles en Val (secteur 2)
- Aire de stationnement de Pradelles en Val (secteur 5)

Vote à l'unanimité.

4- ANNULATION DELIBERATION 2019-54 – AFFECTATION FPIC 2019 OPERATION COEURS ET TRAVERSEES DE VILLAGES ET REAFFECTATION

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 9 juillet 2019, la délibération n°2019-54 relative à l'affectation du FPIC 2019 pour l'opération cœurs et traversées de villages a été votée. Suite à l'avancée du projet et à d'autres priorités, il serait préférable de cibler la somme de 21 359€ sur la restauration du logement communal de Montlaur et le changement du mode de chauffage de ce logement, du petit foyer de Montlaur et de la salle des mariages de Pradelles en Val si nécessaire.

Vote à l'unanimité.

5- ANNULATION DELIBERATION 2020-46 – AFFECTATION FPIC 2020 OPERATION COEURS ET TRAVERSEES DE VILLAGES ET REAFFECTATION

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 26 novembre 2020, la délibération n°2020-46 relative à l'affectation du FPIC 2020 pour l'opération cœurs et traversées de villages a été votée. Suite à l'avancée du projet, il serait préférable de cibler la somme de 23 080€ sur les études (tranches 1 et 2) et non pas sur le projet global.

Vote à l'unanimité.

6- ACHAT POMPES A CHALEUR

Le Maire informe les élus de la nécessité de changer le mode de chauffage du petit foyer qui n'est actuellement plus disponible à la location. Il évoque aussi celui de l'appartement au-dessus de la Mairie afin de le dissocier du bâtiment communal dans le cadre des travaux de réfection.

Suite à la présentation des devis, l'option d'installation des pompes à chaleur est actée pour le petit foyer. En ce qui concerne l'appartement, un devis supplémentaire est demandé afin de conserver les radiateurs actuels.

Cette décision ne fera pas l'objet de délibération.

7- APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA COMPETENCE TRANSFEREE DES EAUX PLUVIALES A CARCASSONNE AGGLO

Le Maire rappelle qu'en début d'année 2020, nous avons délibéré sur le sujet et approuvé la convention. A ce jour devant la complexité juridique et technique, les services de Carca Agglo sont toujours en cours d'élaboration de l'inventaire des ouvrages et les moyens nécessaires à l'exercice de la compétence de gestion des eaux pluviales.

Par conséquent, il est nécessaire de poursuivre la coopération entre la commune et la Communauté d'Agglo pour la continuité du service public par le biais d'une nouvelle convention de gestion classique nous permettant de poursuivre l'exercice de cette compétence conjointement.

Vote à l'unanimité.

8- DEMANDE DE SUBVENTION CARCASSONNE AGGLO PROJET CŒUR DE VILLAGE TRANCHE 1

Le Maire informe les élus que dans le cadre de l'enveloppe « Cœur de Village », Carcassonne Agglo peut accorder une aide à hauteur de 35% plafonnée à 10 000 € maximum. Il est donc proposé de déposer une demande pour la tranche 1 du projet d'aménagements de cœurs et traversées de villages.

Vote à l'unanimité.

9- DECLASSEMENT ANTICIPEE DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES A 468 ET A 470

Lors du conseil du 23 janvier 2020, M. LACUBE a informé les élus que la commune de Pradelles en Val avait délibéré en 2018 afin de vendre 3 parcelles à Messieurs BARROT, BOUR et GRILLIERES au prix de 50€ le m². La vente de M. BARROT a été réalisée en 2020 mais pour organiser la transaction avec Messieurs BOUR et GRILLIERES, il convient de procéder au déclassement anticipé du domaine public des parcelles suivantes :

- A 468 de 29 m² à M. BOUR ;
- A 470 de 55 m² à M. GRILLIERES.

Vote à l'unanimité.

10- VENTES PARCELLES PRADELLES A MMES BONNET ET PELISSIER

Lors du conseil municipal du 3 juin 2021, M. LACUBE a informé les élus du souhait de Mme BONNET d'acheter une partie de la parcelle A 449 située devant sa remise qu'elle souhaite réhabiliter en habitation. La voisine, Mme PELISSIER s'est greffée à cette demande pour elle aussi acheter une partie de la parcelle voisine cadastrée A 447. Le tout pour un prix de 50€ le m². L'assemblée avait alors donné son accord de principe en attendant le procès-verbal d'arpentage. Suite à la venue du géomètre, il convient donc de délibérer afin de vendre les parcelles nouvellement cadastrées :

- A 473 de 53 m² à Mme Dominique BONNET épouse REINALDOS ;
- A 471 de 48 m² à Mme PELISSIER épouse SERANE.

Vote à l'unanimité.

11- ADHESION A L'ASSOCIATION FONCIERE AGRICOLE DE L'ALARIC

Le Maire rappelle à l'assemblée que la création d'une association foncière agricole a été initiée depuis quelques années par la commune de Comigne et nous-mêmes en lien avec la SAFER, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN), l'ONF et le Département de l'Aude. Il s'agit d'une association syndicale de propriétaires ayant pour objet de contribuer au maintien et/ou réintroduction d'une activité pastorale favorisant la maîtrise de l'embroussaillage des milieux naturels, visant à préserver et protéger les paysages remarquables et la biodiversité ainsi qu'à prévenir les risques incendies.

Le Maire propose donc d'adhérer à l'association foncière agricole de l'Alaric et de signer un mandat de gestion pour un ensemble de parcelles à hauteur de 564 ha 09 a 27 ca.

Vote à l'unanimité.

12- QUESTIONS DIVERSES

Myriam DUPUY évoque la prolifération des chats errants, notamment dans la maison inhabitée en face de la poste. L'utilisation d'un boîtier à ultrasons semble fonctionner.

Le Maire informe les élus que l'association de Montlaur gérée par Mme et M. GRANGE œuvre à la stérilisation et que la SPA n'accepte pas les adoptions. Des huiles essentielles répulsives vont être distribuées aux habitants du quartier. Il est rappelé que la population est responsable leurs animaux de compagnie.

Jean-François BACHET évoque les effluents vinicoles et viticoles des caves particulières qui stagnent en amont du ruisseau. Christiane CHARIGNON propose de rencontrer les vignerons afin de leur rappeler les bonnes pratiques et trouver une solution pérenne. Stéphane MADIEC précise la réglementation en vigueur : toute cave vinicole est astreinte à une gestion de ses effluents au-delà d'une production de 100 hectolitres déclarés.

Le Maire demande à René SUNE René de bien vouloir quitter la séance afin d'évoquer avec le conseil la demande de la famille SUNE. A savoir l'achat d'une bande de la parcelle D 1113 à Montlaur, en limite de leur propriété afin de sécuriser les habitations de la paroi rocheuse. En contrepartie, la famille SUNE s'engage à créer un accès pompier sur cette même parcelle pour protéger le secteur boisé des risques incendie. Afin de prendre une décision, il convient de prévoir une visite sur place.

Evocation par Nicole CATHARY de la possible réalisation d'une maison médicale sur la commune. Christine CHARIGNON rappelle que la problématique de la désertification médicale est étudiée à l'échelle de Carcassonne Agglomération. Muriel BRUNET souligne l'intérêt d'une solution incluant tout le territoire du Val de Dagne. M. ANDRIEU rappelle la possibilité d'accélérer le développement d'outils tels que la téléconsultation. Il est proposé de créer une commission transversale, incluant élus et professionnels de santé. A savoir Jean-François BACHET, Rose-Marie BERNARDINI, Chantal BORIES, Gilbert CATHARY, Christiane CHARIGNON, Myriam DUPUY, Stéphane MADIEC, Nicole MARTINEZ CATHARY, Patricia VOGEL, Antonin ANDRIEU, Claude LACUBE et Muriel BRUNET.

Chantal BORIES précise les dates des formations de premiers secours et demande aux élus de bien vouloir se positionner sur l'une des deux dates. Elle informe qu'une session sera prochainement proposée aux habitants.

Clôture du conseil à 21h00.

Antonin ANDRIEU



Stéphane MADIEC